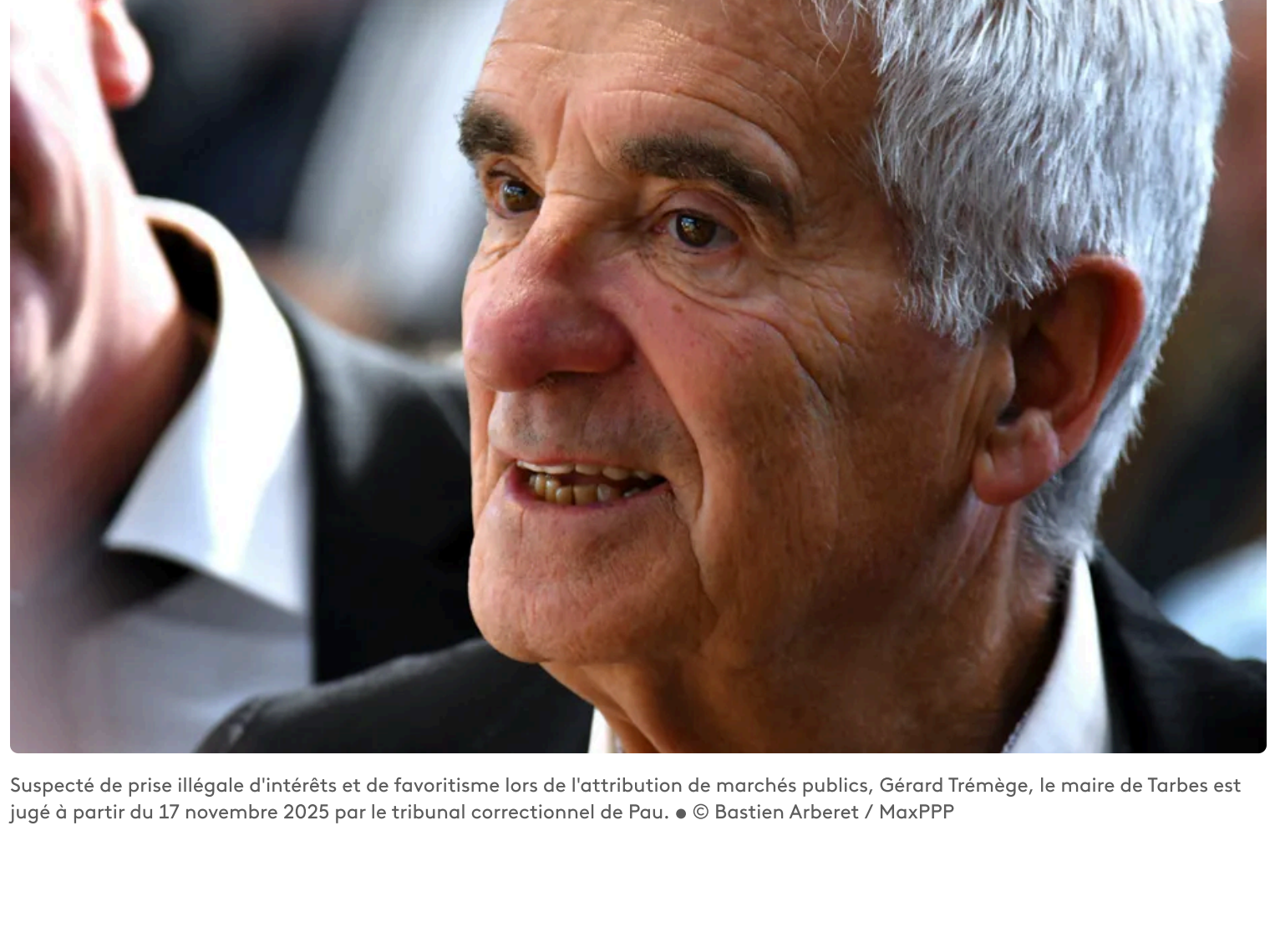


Marchés publics avantageux entre amis : un maire, des agents municipaux et chefs d'entreprise jugés après 10 ans d'enquête



Suspecté de prise illégale d'intérêts et de favoritisme lors de l'attribution de marchés publics, Gérard Trémège, le maire de Tarbes est jugé à partir du 17 novembre 2025 par le tribunal correctionnel de Pau. ● © Bastien Arberet / MaxPPP

Écrit par [Aude Henry](#) Publié le 17/11/2025 à 06h00 Temps de lecture : 4 mins

[Occitanie](#)

f

copier le lien

Cela fait plus de dix ans qu'il dit attendre ce moment pour rétablir la vérité. Gérard Trémège, maire de Tarbes, est jugé pour favoritisme et prise illégale d'intérêts par le tribunal correctionnel de Pau. Neuf autres personnes sont également poursuivies dans cette affaire.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Après plus de dix ans de procédures, l'affaire des marchés publics truqués de la ville de Tarbes est enfin jugée. C'est un procès fleuve qui s'ouvre ce lundi 17 novembre 2025 devant le tribunal correctionnel de Pau : cinq jours d'audience, dix prévenus parmi lesquels le maire de Tarbes, un dossier de 58 tomes pour une affaire de délinquance financière qui s'annonce très technique. Gérard Trémège, le maire de Tarbes, est accusé de favoritisme lors de l'attribution de marchés publics et de la vente de biens de la ville qui auraient profité à des proches.

Une enquête ouverte il y a plus de dix ans

Gérard Trémège est soupçonné de prise illégale d'intérêts et d'atteinte à la liberté d'accès ou à l'égalité des candidats lors de l'attribution de marchés publics. Des faits liés à la municipalité de Tarbes, entre janvier 2009 et mars 2015. L'affaire débute en 2013 avec l'ouverture d'une information judiciaire contre X. L'enquête concerne l'attribution de marchés publics et la cession de biens et terrains appartenant à la ville de Tarbes.

Au cours de l'enquête, le maire de Tarbes et plusieurs de ses proches sont placés en garde à vue. Début avril 2015, Gérard Trémège est mis en examen, placé sous contrôle judiciaire et peut poursuivre ses activités d'élu.

À lire aussi :

[Le maire UMP de Tarbes Gérard Trémège mis en examen et placé sous contrôle judiciaire](#)

À l'époque, Gérard Trémège conteste formellement la prise illégale d'intérêt et le trafic d'influence. Il "*reconnaît des erreurs possibles dans la passation de marchés publics, mais nie toute volonté de système Trémège*", explique son avocat Me Didier Seban.

Les charges les plus lourdes abandonnées

Après dix ans d'enquête et d'instruction, "dix ans de diffamation", le maire de Tarbes apprend qu'il sera jugé par le tribunal correctionnel de Pau. L'ordonnance de renvoi date du début juillet 2023 et Gérard Trémège tient alors à souligner que les accusations les plus lourdes (corruption et détournement de fonds publics) à son encontre ont été abandonnées. "*On ne pourra plus me traiter d'escroc et de voleur*" déclarait alors le maire de Tarbes devant la presse, tout en reconnaissant "*des petits favoritismes commis dans la forme*" qu'il est prêt à assumer devant la justice.

À lire aussi :

[Plusieurs charges abandonnées contre le maire de Tarbes qui devra tout de même se justifier de favoritisme devant la justice](#)

Qui sont les neuf autres personnes appelées à comparaître lors de ce procès ? Il y a des chefs de service de la mairie ou encore un architecte ayant pignon sur rue à Tarbes. L'ancien directeur général des services à la mairie de Tarbes et un ingénieur au service urbanisme sont ainsi poursuivis pour complicité de prise illégale d'intérêts et de favoritisme. Le responsable du service d'architecture fait également partie des prévenus dans cette affaire. Le dirigeant d'une entreprise de matériaux de construction ainsi qu'un architecte doivent également répondre de "recel de bien provenant d'un crime ou d'un délit".

Un procès en pleine campagne des municipales

L'affaire devait dans un premier temps être jugée au mois de mars, mais l'audience avait été reportée en raison d'un manque de personnel judiciaire. Le procès se tient finalement à partir de ce 17 novembre 2025, alors que la campagne électorale des municipales est déjà amorcée. Élu depuis 2001, membre des Républicains et aujourd'hui âgé de 81 ans, Gérard Trémège va passer la main. Et il a choisi d'adoubé son ancien directeur de cabinet, Michel Garnier.



le live

direct tv

direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Index

Qui sommes-nous ?

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte déontologique

Assistant vocal

Devenir annonceur

Recrutement